



**COMPTE-RENDU DÉTAILLÉ
DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU MARDI 23 MAI 2017**

Le mardi 23 mai 2017 à 19h30, les membres du Conseil du 19^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie, sur convocation à eux adressée, le mercredi 17 mai 2017 par le Maire du 19^e d'arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichée à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s :

MM. AHOUDIAN, AMORY, Mme BARANDA, M. CHERFA, MM. DAGNAUD, DAOUDA-KOUADIO, Mmes FILOCHE, FUCHS, M. GAU, Mme, JEMNI, M. JOMIER, Mme KONE, MM. LAPEYRE, LERT, M. MADEC, Mmes MALAI, MINDAY, MM. NAWROCKI, NORDMAN, M. PENINO, Mmes POUDIOT, RAMOUL, SOLANS, MM. TINTI, WANG.

Ont donné pouvoir pour les représenter :

M. THEBAULT à M. LERT.

Absent-e-s excusé-e-s :

MM. BOHBOT, Mme BROSEL, CHICHE, Mmes DAREAU, GAILLANE, GAUTREAU, M. GIANESINI, GRAPIN-DAGORNO, Mme GUY, MM. JOURNO, KOCH, Mme LANIESSE, M. MABILEAU, Mmes MERZI, ONGHENA, RICHARD.

M. NAWROCKI est entré au point 3 de l'ordre du jour : il n'a donc pas voté les deux premières délibérations.

Mme RAMOUL est entrée au point 8 de l'ordre du jour : elle n'a donc pas voté les sept premières délibérations.

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la majorité des membres du Conseil d'arrondissement étant présente.

M. DAGNAUD déclare ouverte la séance du Conseil d'arrondissement salue le public présent et prie l'assemblée d'excuser un certain nombre de collègues absent-e-s qui ont été retenu-e-s ou empêché-e-s. Il invite les participant-e-s à observer une minute de silence en hommage aux 22 victimes (parmi lesquelles se trouvaient beaucoup d'enfants) décédées dans l'attentat perpétré le 22 mai à Manchester, dans le nord-ouest de l'Angleterre. Après Paris, Londres, Nice et tant d'autres villes, le terrorisme continue de frapper et la menace demeure quasi permanente. A travers ces attentats, ce sont les valeurs de liberté, d'humanisme et d'égalité qui sont ciblées.

Sont ensuite votées les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour :

1. D192017015 Désignation de la - du secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 23 MAI 2017.

Élu-e-s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD propose que M. GAU soit désigné secrétaire de séance. M. GAU accepte cette responsabilité.

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

M. GAU est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de votants : 24 dont 1 pouvoir écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 24 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

2. D192017016 Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 25 AVRIL 2017

Élu-e-s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le compte-rendu au vote.

Le compte-rendu de la séance du 25 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 24 dont 1 pouvoir écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 24 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

[Entrée de M. NAWROCKI]

M. Roger MADEC, rapporteur :

3. 2017 SG 24 Opération Petite Ceinture : bilan d'avancement, convention de superposition d'affectation avec la SNCF et groupement de commande avec la SNCF.

Élu-e-s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. MADEC, Mme SOLANS.

M. MADEC indique que depuis plus de deux ans, la Ville de Paris, a engagé la reconquête de la Petite Ceinture en signant avec SNCF-Réseaux un protocole cadre. En 2016 un plan programme a permis de valider les grands usages selon les possibilités en lien avec le sport, les activités du rail, les déplacements doux, les logistiques durables, l'agriculture urbaine et d'autres activités économiques. Un chantier participatif a été initié en 2016 sur plusieurs tronçons parisiens dont le segment allant de la rue Manin à l'avenue Jean-Jaurès, aux fins de permettre aux Parisien-ne-s de contribuer à la mise en place des nouveaux usages sur les neuf sites identifiés de la Petite Ceinture. Depuis le printemps, un second comité d'animation, « le Bruit du frigo », a été missionné sur le 19^e arrondissement pour une durée de trois ans.

La convention qui est proposée pour adoption, tant ce soir, au Conseil d'arrondissement, qu'au Conseil de Paris, constitue une nouvelle superposition d'affectation concernant les 12^e, 19^e et 20^e arrondissements, comprise entre les rues de Charenton, dans le 12^e, et le secteur de la gare Rosa Parks. De façon temporaire, deux zones, celle du chantier de la gare Rosa Parks et le pont route Manin-Crimée, sont exclues pour des raisons de sécurité et de coût élevé de remise en état.

La Ville de Paris prend à sa charge l'entretien, la conservation et les réparations des ouvrages, équipements et installations des tronçons qui lui sont affectés. Les frais et charges

comprennent des chantiers d'insertion, comme ceux menés par les associations « Halage » et « Interface formation » qui entretiennent la Petite Ceinture depuis une douzaine d'années. La SNCF prendrait à sa charge la réparation des gros ouvrages d'art, notamment le pont routier de la rue de Crimée. Cette convention est fixée sans limite de durée avec une clause de revoyure prévue le 17 juin 2024. Le suivi de la bonne exécution sera assuré par les comités de pilotages.

Outre la mise en place de chantiers participatifs, plusieurs démarches de valorisation s'organisent lorsque le patrimoine le permet. Des appels à projets et consultations seront lancés à ce sujet d'ici la fin de l'année. Pour ce faire, des études techniques sont en cours sur les différents tronçons. Dans le 19^e, les sites valorisables pressentis en attendant les résultats des études de faisabilité sont : l'intérieur des voûtes, le bâtiment du 4 bis rue de l'Ourcq, et celui du 105, rue Curial. Une structure sera créée entre la Ville de Paris et la SNCF afin de permettre des attributions de marchés à un tiers. En attendant, une convention de groupement de commandes doit être signée entre la ville de Paris et la SNCF pour poursuivre les études de valorisation visant définir une stratégie commerciale commune.

Mme SOLANS salue, avec son groupe, le processus de réappropriation de la Petite Ceinture qui a été ouvert avec l'accord-cadre, et la SNCF qui ouvre l'opportunité d'un espace de respiration supplémentaire pour le Nord-est de. Les élu-e-s écologistes sont très attaché-e-s à cette Petite Ceinture et vigilants à son devenir.

Son aménagement doit avant tout conduire à une véritable promenade verte et ouverte à tous, bannissant tout bétonnage qui pourrait défigurer le site et son caractère naturel. Les élus écologistes sont convaincus de la nécessité de poursuivre la création d'espaces verts et de promenades à Paris, pour préserver l'environnement, lutter contre le réchauffement climatique et offrir un cadre de vie amélioré à tous et toutes les habitant-e-s.

Aménagée en promenade, la Petite Ceinture offrira un cadre agréable, de détente et de loisirs. Elle apportera ombre et fraîcheur notamment à ceux qui ne partent pas en vacances l'été. Pour permettre à la Petite Ceinture de continuer à prodiguer tous les services environnementaux qu'elle rend, il est essentiel de préserver sa fonction de corridor écologique.

Cela signifie qu'il ne faudra pas rompre la continuité des espaces par un bétonnage mais plutôt conserver des espaces inaccessibles servant de réservoirs de biodiversité. Cela suppose également l'application de tarifs raisonnables par la SCNF : la location de terrains est très onéreuse et le projet d'agriculture urbaine qui avait été présenté par l'équipe de la gare du pont de Flandre semble abandonné pour ce motif. Il serait intéressant que la Ville de Paris revienne sur ce point avec la SNCF afin que l'on puisse voir émerger des projets qui rendront, au plan social et environnemental, des services à nos quartiers.

Cependant, Mme SOLANS ajoute qu'elle n'est pas favorable à une sanctuarisation de la Petite Ceinture qui se veut ouverte aux Parisien-ne-s, aux habitant-e-s du 19^e, aux gens de passage, aux touristes. Des projets pour valoriser les espaces avec de nouveaux usages, comme un mur d'escalade ou un café sous le pont rue Manin, semblent positifs. Mme SOLANS se réjouit du projet de la Ferme du Rail qui respecte la nature du site et qui sera un projet phare d'agriculture urbaine et d'insertion sociale sur Paris.

Les habitant-e-s du 19^e méritent de voir le projet se réaliser dans les meilleurs délais. Elle souligne que les étapes de la concertation, en amont de l'ouverture de la Petite Ceinture, se succèdent mais n'aboutissent pas pour le moment alors qu'il faudrait que les projets émergent rapidement au cours de la mandature. La parcelle dite lot 2C et Voûte sud, rue de l'Ourcq, (4 bis rue de l'Ourcq) constitue par exemple une vraie opportunité de développer un pôle cohérent d'agriculture urbaine lié à l'alimentation durable et à des circuits courts, emblématique de l'écologie urbaine à Paris.

Cette délibération portant constitution par convention d'un groupement de commandes pour la passation de marchés inhérents au projet partenarial de la Petite Ceinture, fait état d'un besoin de valorisation commerciale, marketing et de marques de la Petite Ceinture. Pour Mme SOLANS et le groupe écologiste, la Petite Ceinture ne doit en aucun cas être monopolisée par des activités commerciales mais rester majoritairement un espace de gratuité, ce qui

appelle leur vigilance quant aux suites cette délibération et justification l'abstention des élus écologistes.

M. MADEC souhaite nuancer le propos de Mme SOLANS. On ne découvre pas ici la volonté de la Ville de Paris avec SNCF-Réseaux, de valoriser un certain nombre de lieux. Cela a été dit à maintes reprises et notamment lors du dernier comité de pilotage, où tous les groupes politiques du Conseil de Paris étaient représentés ainsi que les Mairies d'arrondissements traversées par la Petite Ceinture.

Il est à nouveau précisé qu'il n'est pas question d'installer des activités commerciales sans discernement : des appels à projets seront lancés sur tous les secteurs repérés à la suite de la maîtrise d'œuvre. Pour le 19^e les lieux ont été cités : Le bâtiment du 105, celui du 4 bis, rue de l'Ourcq, les voûtes, etc. Ces activités, présentant lien avec la Petite Ceinture, auront nécessairement un caractère commercial puisqu'il faut dégager des recettes pour aménager le tablier de la Petite Ceinture et l'ouvrir à la ballade sur celle-ci. Par ailleurs, il réaffirme l'opposition des élu-e-s de l'arrondissement au bétonnage.

M. DAGNAUD rappelle que cette délibération est une étape supplémentaire dans le processus de réappropriation de la Petite Ceinture que les élu-e-s accompagnent avec détermination, unanimement mobilisé-e-s contre des velléités de bétonnage de cet espace. Dans le respect de l'intégrité et de la singularité de la Petite Ceinture, il est important de veiller à ce que les procédures engagées permettent de faire un lieu vivant de déambulation tranquille.

Concernant l'accessibilité de la Petite Ceinture et la sécurisation d'un certain nombre d'ouvrages d'art, il s'est avéré qu'un certain nombre d'entre eux, qui appartiennent à la SNCF, sont en piteux état et nécessiteront des interventions très coûteuses. Les questions liées à l'entretien quotidien d'une Petite Ceinture rendue au public devront aussi être prise en compte et anticipées.

Il a été collectivement souhaité d'associer les habitant-e-s très attaché-e-s au devenir de la Petite Ceinture. Plusieurs centaines se sont rassemblé-e-s lors de réunions publiques de présentation et de points d'étapes. Le processus engagé avec un second collectif d'animation depuis quelques mois va se poursuivre, mais nous devons éviter qu'il retarde les ouvertures attendues avec impatience par les concitoyen-ne-s et leurs élu-e-s.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

Nombre de votants : 25 dont 1 pouvoir écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 17
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 8 dont 1 pouvoir écrit (MM. CHERFA, JOMIER, Mme KONE, M. LERT disposant du pouvoir de M. THEBAULT, Mmes MALAI, MINDAY et SOLANS).

Mme Halima JEMNI, rapporteure :

4. D192017017 Adoption du budget supplémentaire 2017.

Élu-e-s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme JEMNI.

Mme JEMNI rappelle que cette délibération est relative à l'approbation du budget supplémentaire de l'état spécial du 19^e arrondissement. Comme indiqué dans l'exposé des motifs, les montants révisés des trois dotations ont été calculés sur la base des reports de l'année précédente ainsi que des virements sollicités pour alimenter le budget général au titre de l'opération Paris-Plage, ainsi que celui des ateliers de la DEVE qui approvisionnent notre service d'exploitation des jardins.

Cette année, le budget supplémentaire ne comporte que le montant des reports de l'exercice 2016, déduction faite des virements vers le budget général, soit 1,5 millions. Les aléas principaux qui devraient concerner l'électricité et l'eau des écoles seront couverts par des crédits non utilisés de l'année précédente.

Pour rappel, l'augmentation des reports 2016 a été constatée dans l'ensemble des arrondissements. Il ne s'agit en aucun cas d'une anomalie imputable à la gestion faite dans l'arrondissement. Par ailleurs, 40% de ce volant reporté est d'ores et déjà affecté au règlement des dépenses engagées l'année précédente et qui n'ont pu être acquittées au 31 décembre 2016. Il est important de rappeler que 90% du budget 2016 a été consommé et payé au cours de cette même année.

Mme JEMNI invite l'assemblée à voter favorablement cette délibération sans oublier de remercier l'équipe de la Direction générale des services, Mme SILENY en particulier et les collaborateurs de l'État spécial pour leur suivi et leur rigueur dans la gestion budgétaire.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

La délibération mentionnée au visa est adoptée à l'unanimité.

- Nombre de votants : 25 dont 1 pouvoir écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Léa FILOCHE, rapporteure :

5. 2017 DAE 15 Ancien marché Riquet (19e)-Garantie d'emprunts à Emmaüs Défi et convention

Élu-e-s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme FILOCHE

Mme FILOCHE expose qu'un centre de tri et un centre de vente existent au sein du marché Riquet. Au moment de l'ouverture en 2011, 110 emplois d'insertion avaient été créés, ce qui, pour le 19^e arrondissement et les personnes bénéficiant de l'accès à ces emplois, était significatif. En décembre 2016, le Conseil de Paris a voté une délibération portant avenant au bail emphytéotique initial afin d'intégrer les espaces vacants du marché Riquet, à savoir des sous-sols de 5 330 m² à utiliser et à aménager dans de bonnes conditions d'hygiène dans le but d'y positionner personnes employées au tri ou d'autres activités.

Le réaménagement du site s'effectue pour accueillir encore plus d'activités dont la création de nouveaux ateliers de tri et de vrais appartements-témoins pour la Banque solidaire (banque qui permet aux gens accédant à un logement de pouvoir disposer de mobilier de première nécessité à des prix défiant toute concurrence). Une zone élargie pour le recyclage de tous les types de déchets, est prévue pour toutes les différentes étapes de tri que les personnes seront amenées à faire, ainsi que des nouveaux espaces sociaux plus adaptés par l'aménagement d'une mezzanine beaucoup plus grande pouvant accueillir les 200 salariés en insertion et les 40 permanents.

Un peu plus de 5 millions d'euros de travaux sont entièrement pris en charge par Emmaüs-Défi. Par cette délibération, la Ville accorde une garantie à hauteur de 50%, des prêts bancaires qui seront faits, soit 165 000 euros, ce qui permettra de pouvoir payer et commencer très rapidement les travaux prévus pour le mois de juin.

M. DAGNAUD se félicite de la très belle réussite de ce projet qui ne cesse de grandir et fait quotidiennement la démonstration de l'efficacité de son modèle. Notre engagement au service de l'économie sociale et solidaire, qui concilie efficacité, solidarité et préoccupations environnementales, nous amène à voter avec enthousiasme cette délibération.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 25 dont 1 pouvoir écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Fatoumata KONE, rapporteure :

6. 2017 DAJ 8 Subvention (47.000 euros) au Conseil Départemental de l'Accès au droit de Paris pour le financement de permanences supplémentaires dans les points d'accès au droit (18e, 19e et 20e).

Élu-e-s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme KONE

Mme KONÉ profite de cette délibération pour informer l'assemblée que le point d'accès au droit (PAD) du 19^e, sis 53 rue Compans dans le quartier de la place des Fêtes, sera en travaux à partir du 29 mai 2017. Le complexe immobilier appartient à Paris-Habitat qui a décidé d'entreprendre des travaux d'amélioration du cadre de vie, d'accessibilité et d'embellissement des espaces extérieurs Compans/Crimée.

Pour ceux qui connaissent le site, les locaux du PAD sont assez austères, ce qui est dommageable pour une structure accueillant du public. Grâce aux travaux de Paris-Habitat, le PAD va pouvoir profiter d'un nouveau lieu directement accessible du rez-de-chaussée, plus lumineux et plus visible.

Cette délibération donne l'opportunité à Mme KONÉ de remercier Paris-Habitat, notamment les groupes d'architectes qui ont travaillé sur ce projet et qui ont été à l'écoute des équipes officiant dans les lieux du point d'accès au Droit. Les plans ont pu être consultés et améliorés, cela durant près de six mois. Toutes ces démarches ont abouti à un travail très sérieux et qui fait consensus. Une date de fin de travaux est prévue pour fin décembre 2017, qui sera l'occasion d'une inauguration à laquelle participera la Mairie afin de présenter les nouveaux locaux aux habitant-e-s et aux partenaires.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 1 pouvoir écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. DAOUDA-KOUADIO, rapporteur :

7. 2017 DDCT 22 Subventions (95 500 euros) à 32 associations, convention et avenants à convention au titre de l'intégration et des résidents non communautaires.

Élu-e-s ayant participé au débat : M. DAGNAUD, M. DAOUDA-KOUADIO

M. DAOUDA-KOUADIO tient à remercier la collectivité parisienne qui a bien compris que l'intégration était sous jacente à la connaissance du Français, langue indispensable pour la réussite dans un parcours individuel. Il se désolé que la plupart des ancien-ne-s n'aient pas eu cette opportunité d'intégration, qui a pu conduire à ce que les établissements scolaires aient des difficultés avec les enfants dont les parents ne parlaient pas le français.

Il souligne qu'en tant qu'élu chargé de la francophonie, il se bat afin de promouvoir la langue française dans le monde, pourvoyeuse de culture et de valeurs. Il serait incompréhensible qu'à Paris, des résidents immigrés ne puissent pas accéder à l'apprentissage du français. C'est pour ces raisons qu'il demande le vote de cette subvention aux associations qui font un travail indispensable pour les étrangers vivant à Paris.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 25 dont 1 pouvoir écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
-

[Entrée de Mme RAMOUL]

VŒUX

8. V192017018 Vœu déposé par le groupe communiste-front de gauche relatif à l'accompagnement des jeunes du quartier Flandre.

Élu-e-s ayant participé au débat : M. DAGNAUD, M. GAU et Mme KONÉ, Mme BARANDA

La majorité dépose sur table une version modifiée du vœu initialement présenté.

M. GAU remercie le groupe communiste-Front de Gauche d'avoir proposé ce vœu et l'ensemble de la majorité d'avoir travaillé pour parler de l'Espace Pairs-Jeunes Flandre, qui revêt une très grande importance pour l'arrondissement. C'est un équipement jeunesse, généraliste dans le quartier politique Flandre où 35,1% des habitant-e-s a moins de 25 ans. C'est le seul type d'équipement spécifiquement dédié aux jeunes dans le 19^e arrondissement.

L'année dernière, une réforme ambitieuse des équipements jeunesse de la Ville de Paris a été menée et dans laquelle l'ancienne antenne jeunes « Solidarité » n'a pas pu s'intégrer pour des raisons pratiques. L'ancienne antenne jeunes Curial a été intégrée au centre « Paris Anim Curial ». Depuis des années, parallèlement à l'activité de l'équipement et en dehors de ses horaires d'ouverture, une convention avec le collectif « ADJIE » (accompagnement et défense des jeunes isolés étrangers) a été mise en place pour 3 permanences juridiques et 1 permanence de scolarisation dédiées aux jeunes migrants. Dans leur diversité, ces jeunes migrants, mineurs isolés étrangers ou majeurs, se sont intégrés aux activités généralistes de l'équipement. C'est une grande chance pour eux et pour la vie du 19^e arrondissement. L'humanisme de l'équipe salariée de l'Espace Paris-jeunes Flandre, qui vise à l'ouverture culturelle, à l'intégration et à l'insertion socioprofessionnelle, est ici salué par M. GAU.

Dans le même temps, contre les logiques de ghetto, cette équipe a développé des actions qui visent à la mixité des publics, lors de soirées spéciales jeunes notamment, qui ont été menées en partenariat avec Espace 19, avec le Centre social CAF-Tanger, l'AMCV, la fête de la Musique organisée dans le cadre du festival « Place aux jeunes ».

Malgré les efforts considérables de l'équipe de l'Espace Paris-jeunes, depuis l'été dernier, avec le contexte que l'on sait dans le quartier et des mois de campement sur Flandre, on est arrivé à une situation de saturation. Aujourd'hui, l'équipement est dans l'incapacité de développer ses activités régaliennes et l'équipe est complètement épuisée. Les raisons sont nombreuses mais essentiellement dues à la persistance de la crise migratoire qui touche l'ensemble des villes Européennes. C'est aussi dû la spécificité du public de jeunes migrant-e-s.

Il y a 2 ans, une nette amélioration du dispositif d'accueil des mineurs étrangers isolés au lieu. Néanmoins, des jeunes se retrouvent encore aujourd'hui à la rue dans Paris. Au-delà des situations urgentes d'hébergement qui prennent beaucoup de temps et d'énergie, ces jeunes ont

des besoins propres à leur âge comme l'ouverture culturelle, l'insertion sociale et professionnelle, un accueil avec une porte ouverte.

Plusieurs nécessités sont identifiées :

- celle d'interpeller l'État et le nouveau Gouvernement, sur l'avenir de cet équipement puisqu'il se dit dans les comités de pilotage que l'État voudrait retirer le label Point d'information Jeunesse à cet équipement, se fondant sur les difficultés à mettre en œuvre les missions de l'Espace Paris Jeunes ce qui revient à le condamner cet équipement à la fermeture.
- Celui d'interpeller l'État sur l'urgence à développer beaucoup plus de moyens pour répondre à la crise migratoire qui se poursuit. On connaît les efforts qui ont été fournis par la Ville de Paris. Aujourd'hui, le centre d'accueil qui a été mis en place à la Chapelle n'arrive plus à répondre à l'afflux des réfugié-e-s.

Concernant l'Espace Paris Jeunes-Flandre, la recherche de solutions, au sein de la Ville de Paris, en associant l'État, dans un contexte délicat où les jeunes du quartier n'utilisent plus cet équipement, où les jeunes migrant-e-s se retrouvent dans une situation de division mortifère par rapport aux autres collégien-ne-s du quartier, est un tour de force.

La majorité qui se rassemble sur un vœu comme celui-ci se différencie de l'attitude provocatrice voire néfaste des absent-e-s du jour, qui attise les dissensions sans rechercher de solutions humaines.

Mme KONÉ intervient en mettant l'accent sur le fait que la crise mondiale des migrant-e-s a particulièrement fragilisé les quartiers populaires de l'Est parisien. Depuis 2015, l'arrondissement a vu émerger de nombreux campements de migrants. L'ouverture des centres d'accueil de la Chapelle pour les hommes adultes, puis d'Ivry pour les femmes seules, les couples et les familles, a contribué à la réduction des campements et à l'apaisement dans les quartiers mais la situation n'est pas entièrement résolue.

L'opération de mise à l'abri qui s'est déroulée porte de la Chapelle aux abords du centre, le 9 mai dernier, l'a démontré. De nombreux migrant-e-s démunis parcourent encore les rues de Paris. Dans un rapport publié le 22 mai dernier, l'UNICEF a confirmé que les mineur-e-s non accompagnés étaient de plus en plus nombreuses et nombreux à travers le monde. Ils étaient 300 000 à avoir quitté seul-e-s leur pays d'origine en 2016. A Paris, le nombre de mineur-e-s isolés étrangers a fortement augmenté ces 3 dernières années. De 1 200 jeunes qui ont été reçus pour une évaluation de leur minorité en 2015, on est passé à 2 002 pour l'année 2016. La Direction de l'Action Sociale de l'enfance et de la Santé (DASES) estime que l'on pourrait atteindre 4 500 entretiens pour 2017.

Classé en politique de la ville, le quartier Flandre a vécu l'émergence de campements de migrant-e-s. Une opération de mise à l'abri a alors été organisée, prenant en charge plus de 2 000 hommes, femmes et enfants. L'espace Paris-Jeunes, situé sur l'avenue de Flandre accueille, informe et oriente gratuitement les jeunes du quartier âgés de 15 à 25 ans, dans les domaines du droit, de la santé, de l'emploi, du logement ou des loisirs. C'est une structure importante dans ce quartier accueillant 57% de logements sociaux et plus de 35% de jeunes de moins de 25 ans.

Depuis plusieurs années, les équipes de la structure voient le nombre de jeunes isolés fréquentant le centre, augmenter de façon significative. Il est certain que l'afflux continu de migrant-e-s fuyant les conflits et les régimes totalitaires en direction de l'Europe jusqu'à Paris, ne cessera pas du jour au lendemain. Si l'on a un devoir de solidarité envers ces personnes, cela ne doit pas se faire au détriment des populations locales. Les habitant-e-s des quartiers populaires ne doivent pas subir cette situation. Paris, qui est à l'initiative de 2 centres d'accueil pour réfugiés et d'un plan d'accueil d'accompagnement pour les mineur-e-s isolés étrangers doit continuer à prendre sa part mais une mobilisation nationale doit avoir lieu afin de répondre réellement à l'urgence de la situation.

Le groupe des Écologistes de Paris avait d'ailleurs été associé à la rédaction de ce plan qui avait été voté au Conseil de Paris en avril 2015. Or, celui-ci n'a pas permis de répondre entièrement aux situations des jeunes. Des améliorations ont été constatées mais des dysfonctionnements persistent à cause de la montée en charge brutale du dispositif d'accueil de ces mineur-e-s. Il est donc nécessaire que des actions urgentes soient mises en place afin que les

jeunes des quartiers puissent pleinement profiter des espaces qui leur sont dédiés et que les jeunes isolé-e-s obtiennent un accompagnement qui réponde aux problématiques qu'ils rencontrent.

Mme BARANDA ajoute qu'eu égard à la gravité de la situation, ces jeunes adolescent-e-s isolé-e-s ne sont pas toujours reconnu-e-s comme mineur-e-s. Or, en attendant que leur minorité soit reconnue, ils restent dans la rue. C'est la raison pour laquelle ils se fixent sur l'avenue de Flandre où se trouve l'ADJIE qui ouvre des permanences juridiques ainsi que des recours.

M. DAGNAUD précise que cette situation concerne essentiellement des jeunes qui se retrouvent désœuvré-e-s en journée et qui, pour leur majorité, ne sont pas à la rue mais accueilli-e-s par les structures d'hébergement. Il s'agit moins d'une problématique d'hébergement que de l'accompagnement en journée d'un public en grande difficulté.

Ce vœu est important à plusieurs égards. D'abord, il confirme que les jeunes habitants de ce quartier ont besoin eux aussi de pouvoir accéder à un équipement qui doit remplir ses missions d'accompagnement et d'accès aux droits, mission que l'Espace Paris-Jeunes Flandre ne pourrait plus assurer sans mobilisation supplémentaire.

Ensuite, il confirme que jeunes migrant-e-s, livrés à eux-mêmes dans une ville qui leur est étrangère, ont eux aussi besoin de pouvoir s'adresser à des structures dédiées. Mme KONÉ et M. GAU ont très justement identifié le risque majeur d'une forme de concurrence entre les habitant-e-s des quartiers et les exilé-e-s. Cette situation doit nous interpeller parce qu'elle serait de nature à remettre en cause la solidarité et de bienveillance sur laquelle on a pu compter jusqu'à présent. A ce jour, des milliers de migrant-e-s continuent de traverser les mers pour arriver en Europe et il convient donc d'essayer d'anticiper au maximum les risques et les réponses à apporter.

L'engagement courageux de la Ville de Paris ne pourra pas, comme cela a été évoqué précédemment, répondre à lui seul à la situation que connaît le pays. Une des solutions réside dans la multiplication de centres humanitaires sur l'ensemble du territoire, à l'instar de ceux qui ont été ouverts à la porte de la Chapelle et à Ivry. Dans les 5 années à venir, c'est au Gouvernement que va incomber la responsabilité de gérer cette crise à la fois exigeante et complexe.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu substitué au vote.

Le présent vœu est adopté à l'unanimité.

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

9. V192017019 Vœu déposé par le groupe écologiste et citoyen du 19^e relatif au devenir des locaux de l'école maternelle du 28-30 rue d'Aubervilliers.

Élu-e-s ayant participé au débat : M. DAGNAUD, Mme SOLANS M. NORDMAN

Mme SOLANS se félicite que la majorité soit rassemblée autour d'un vœu sur les locaux de l'école maternelle du 28-30 rue d'Aubervilliers. L'école a officiellement et de façon administrative, fermé en septembre dernier. Les 2 dernières classes vont être transférées dans la maternelle de la rue de Tanger.

Le travail et l'engagement de la majorité de M. DAGNAUD et du Conseiller de Paris délégué aux Affaires scolaires est salué par Mme SOLANS. En effet, cette année, des activités avec le Conservatoire municipal du 19^e ont pu voir le jour sous l'impulsion et l'action de l'Adjoint à la Culture et qui ont permis de valoriser les locaux vacants. Il faut que cette dynamique puisse perdurer et que d'autres puissent y trouver leur place car les besoins sont importants.

Fort de cette situation, il a été proposé au groupe Écologiste et Citoyen-ne-es que l'usage de ces locaux soit garanti pour un usage éducatif ou culturel à destination des enfants et des adolescent-e-s et que l'objectif affirmé de ce vœu soit, d'aller vers une ouverture à terme, d'une maison de la réussite éducative. Ce serait un bel équipement pour ce quartier qui pourrait devenir un vrai lieu innovant avec un projet pluri-partenarial et pluridisciplinaire.

La mobilisation qui a été portée depuis 2015 autour de cette école prend cœur dans un quartier marqué par des indicateurs socio économiques alarmants en termes de taux de chômage des jeunes, décrochage scolaire, bas revenus, familles monoparentales etc. S'il est acté que ces locaux ne sont plus dédiés à une école maternelle, il faut insister sur le fait qu'il est nécessaire de sortir d'une logique purement arithmétique de l'Éducation nationale sur cette zone de l'arrondissement. Il est important de rappeler qu'il faut des écoles de petite taille qui sont un vrai potentiel, surtout à l'école maternelle, ainsi qu'une véritable opportunité de développer des projets pédagogiques intéressants innovants et efficaces, vers une réelle égalité des chances. Une vigilance sera particulièrement observée sur toute cette zone de l'arrondissement où on assiste à une baisse démographique dans les écoles.

M. NORDMAN retrace le contexte : ce quartier où se trouvent un certain nombre d'écoles est confronté depuis quelques années à une diminution globale des effectifs scolaires, qui avait amené l'Académie à procéder à des fermetures de classes (10 fermetures en 11 ans), ce qui est un chiffre particulièrement soutenu. Cela a eu pour effet, la déstabilisation des écoles du quartier puisqu'on sait que ce sont les dynamiques pédagogiques qui sont mises à mal à l'occasion des fermetures.

La question du devenir de cette école maternelle est posée depuis longtemps. Sans retracer l'historique, un travail de concertation conséquent avec les parent-e-s d'élèves et les enseignant-e-s a été mené depuis plusieurs années lors de réunions. Depuis l'hypothèse par l'Éducation nationale d'une fermeture « sèche » de cette école, nombre d'acteurs associatifs mais aussi culturels locaux du quartier et de l'arrondissement ont été associés pour parvenir à construire un véritable projet autour de cette école. Ce travail continu a trouvé une concrétisation durant cette année scolaire avec le Conservatoire municipal, mais aussi avec le « 104 » qui y a organisé des activités sur les temps périscolaires durant les vacances scolaires.

Afin de construire un véritable projet pour cette école, M. NORDMAN tient à remercier ses collègues de la majorité, notamment M. NAWROCKI, représentant de la Mairie au Conseil d'école et M. THÉBAULT, Adjoint chargé de la Culture. Depuis quelques semaines, suite à la fermeture administrative de l'école par l'Éducation nationale, seules 3 classes sont maintenues au sein de cette école. Une nouvelle fermeture a été prononcée en février dernier. Une fois encore, la majorité a œuvré, avec le concours de M. DAGNAUD et l'Hôtel de Ville, pour demander la sauvegarde d'une activité périscolaire et scolaire à la prochaine rentrée au bénéfice de l'ensemble des enfants du quartier.

Faire aboutir un tel projet nécessite le maintien d'un financement. L'arbitrage favorable de la part de la Maire de Paris pour maintenir dans cette école des activités scolaires et périscolaires peut être évoqué en Conseil d'arrondissement puisqu'il date de quelques jours. Il demande à être conforté et affiné en termes d'organisation de planning. On ne peut que se féliciter de cette issue favorable même s'il reste encore beaucoup de travail pour pouvoir mettre les choses en place à la rentrée prochaine.

M. DAGNAUD remercie tous les acteurs qui se sont engagés collectivement dans ce projet innovant. Il serait vain de nier l'évolution démographique à l'échelle de 4 écoles d'un quartier sur lequel se concentrent un nombre important d'écoles maternelles à proximité les unes des autres. Mais nous refusons avec beaucoup de détermination toute perspective de fermeture sèche des locaux et avons l'ambition de faire vivre ceux-ci au service des enfants avec des projets scolaires, périscolaires et culturels grâce à l'implication de plusieurs acteurs et du Conservatoire municipal Jacques Ibert, un des piliers de ce travail. Le pari est en passe d'être gagné. Les enfants qui grandissent et apprennent dans ce quartier le méritent.

La majorité dépose sur table une version modifiée du vœu initialement présenté.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu substitué au vote.

Le présent vœu est adopté à l'unanimité.

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Les élu-e-s ne souhaitant pas intervenir sur les autres délibérations, M. DAGNAUD les soumet au vote sans débat.

M. Roger MADEC, rapporteur :

10. 2017 DLH 40 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2016 de la concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement d'îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Le présent vœu est adopté à l'unanimité.

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

11. 2017 DLH 121 5-7, quai du Lot (19e) - Aménagement d'un local - Autorisations d'urbanisme

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Le présent vœu est adopté à l'unanimité.

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI rapporteure :

12. 2017 DFPE 140 Subvention (76.134 euros) et avenant n° 1 à l'association Quel Univers Inventer pour la Crèche parentale ? (19e).

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit

- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

13. 2017 DFPE 166 Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents et forum parentalité dans le 19e - Subventions (159.050 euros) à neuf associations dont six avec convention(s) pour leurs actions.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

14. 2017 DEVE 93 Subvention (2 000 euros) à l'association La Fabrique Documentaire pour son festival de films documentaires « Ciné-Jardins 2017 » dans des jardins partagés du Nord-est parisien.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI et M. Mahor CHICHE, co-rapporteur-e-s :

15. 2017 DEVE 96 Mise en œuvre du projet "+ de végétal dans les quartiers populaires" voté au Budget participatif parisien 2016 - Autorisation de financement de 19 projets (10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20e)

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Adjil AHOUDIAN, rapporteur :

16. 2017 DDCT 56 Subventions (67.100 euros) à 11 associations œuvrant dans les quartiers Politiques de la Ville, pour le portage du Fonds de Participation des Habitants (FPH).

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Violette BARANDA, rapporteure :

17. 2017 DDCT 18 Subventions (98 700 euros) à 6 associations et avenants à conventions pour le financement de projets à destination des personnes âgées immigrées.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Mahor CHICHE, rapporteur :

18. 2017 DDCT 21 Subventions (37 500 euros) à 8 associations pour le financement de projets portant sur l'histoire et la mémoire de l'immigration.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Gabriel GAU, rapporteur :

19. 2017 DJS 171 Subventions (15.000 euros) à 4 associations de jeunesse (19e)

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

20. 2017 DJS 180 Subventions (23.500 euros) et une convention avec sept associations de jeunesse (19e).

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

21. 2017 DJS 187 Subventions (13.500 euros) et convention avec l'association Esprit, Savoir, Sport et Équité - E.S.S.E (19e).

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Eric THEBAULT, rapporteur :

22. 2017 DAC 25 Modifications des statuts de l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE (19e).

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

23. 2017 DAC 140 Subventions (4 .606.000 euros), convention et avenant avec l'association Orchestre de Chambre de Paris (19e)

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

24. 2017 DAC 213 Subvention (140.000 euros) et avenant à convention avec l'Association Fonds régional d'art contemporain d'Île-de-France (19e).

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

25. 2017 DAC 385 Subventions (16.300 euros) à trois associations gérant des bibliothèques et médiathèques associatives.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote Élu-e-s ayant participé au débat :

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Nicolas NORDMAN, rapporteur :

26. 2017 DASCO 81 Isolation thermique par l'extérieur (ITE). Convention de mise à disposition du domaine public avec la copropriété du 113, avenue Jean Jaurès (19ème).

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Sergio TINTI et M. Adjil AHOU DIAN, co-rapporteurs :

27. 2017 DJS 80 Subventions (45.000 euros) à 21 associations sportives dans le cadre de l'appel à projet « Politique de la Ville ».

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Questions diverses

Au titre des questions diverses, M. CHERFA prend la parole sur les compteurs Linky.

M. CHERFA souhaite lire une déclaration concernant les compteurs d'électricité Linky dont le déploiement accéléré, sans consultation préalable des Citoyen-ne-s, et malgré un vœu adopté par le Conseil de Paris, lors de sa session du 17 septembre et 18 septembre 2011 et qui rejetait leur généralisation, a fait naître d'importantes interrogations, craintes et oppositions parmi la population.

Dans l'arrondissement, ces craintes se sont exprimées lors d'une réunion d'information organisée par la Mairie le 06 octobre 2016. Les réponses apportées ne semblent pas être satisfaisantes et de très nombreux habitants ne veulent toujours pas qu'on leur impose de tels compteurs qui, selon un rapport de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) de juillet 2015, impliquerait une augmentation de la consommation électrique annuelle équivalente à la production d'un réacteur nucléaire de 900 Mégawatt. Paradoxalement, les arguments avancés pour imposer ces compteurs, sont de réduire la consommation énergétique. De même, il est dit que ces compteurs communicants seraient indispensables pour intégrer les énergies renouvelables dans le système électrique. Or, en Allemagne, où les énergies renouvelables sont plus développées, les compteurs électriques communicants ne seront déployés que pour de très gros consommateurs, les usines par exemple.

Une étude indépendante a révélé que ces compteurs ne présentaient pas d'intérêt pour les consommateurs. Afin d'aider les municipalités alertées par leurs concitoyen-ne-s, un cabinet d'avocats, Artemisia [*ndlr intervenant essentiellement en droit de l'environnement*], a élaboré une note sur les compteurs Linky. Ce qui amènera M. CHERFA à présenter et soumettre au vote, un vœu sur le danger de ces compteurs, lors du prochain Conseil d'arrondissement. Ce vœu sera préparé en collaboration avec le Comité Linky-Paris-Est et cette note émanant du cabinet d'avocats sera transmise au Conseil pour une meilleure prise de décision.

M. DAGNAUD propose que cette question donne lieu à de nouveaux échanges lors du dépôt de ce vœu au prochain Conseil d'arrondissement et rappelle qu'avec MM. Bruno LAPEYRE et Dan LERT, une grande réunion publique a été organisée à laquelle ont été invités tous les partenaires de ce débat : Enedis [*ndlr : anciennement ERDF*] et les grandes associations qui portent des interrogations ou parfois une opposition résolue au déploiement de ces compteurs Linky.

Les échanges ont permis de mettre l'accent sur des difficultés qui ne sont pas suffisamment prises en compte et qui concernent par exemple l'électro sensibilité de certaines personnes. M. DAGNAUD espère que, dans une démarche pragmatique, Enedis intégrera ces arguments.

Délibération départementales transmises au Conseil d'arrondissement pour information (non soumises au vote) :

28. 2017 DASCO 43-G Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (8 980 euros), subventions d'équipement (311 368 euros) et subventions pour travaux (181 493 euros)

29. 2017 DASES 61-G Subvention (34 000 euros) Participation (13 000 euros) et avenant avec l'Association pour la Communication, l'Espace et la Réinsertion des Malades Addictifs - ACERMA (19e)

30. 2017 DASES 127-G Subventions (72.600 euros) et conventions avec 9 associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.

31. 2017 DASES 156-G Subventions à Aurore (248 504 €), à Paris Tout P'tits (100 000 €), au Casip-Cojasor (105 000 €), à l'Un est l'autre (30 000 €), aux Restaurants du Cœur - Relais du Cœur de Paris (180 000 €), au Secours Populaire français (50 000 euros), et au Relais Frémicourt (7 000 euros), pour la réalisation d'actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies (montant global de 720 504 euros).

32. 2017 DASES 174-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Danube Social et Culturel (19e).


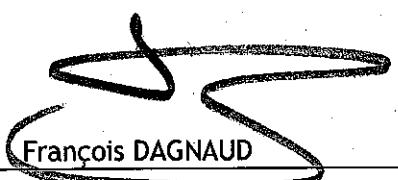
33. 2017 DASES 208-G Subvention (13.000 euros) et convention avec l'association Espace JAM pour l'émergence d'un lieu de proximité pour les jeunes et les familles (19e).

34. 2017 DASES 227-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Espace 19 (19e)

35. 2017 DEVE 2-G Subventions (122.800 euros) et conventions avec 3 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et de la tranchée Pereire (12e, 17e, 19e et 20e).

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 20h45.

La prochaine séance du Conseil d'arrondissement est prévue le mardi 20 juin 2017 à 19h30.

Le Secrétaire de séance	Le Maire du 19 ^e arrondissement
 Gabriel GAU	 François DAGNAUD

